



Date de dépôt : 23 novembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Patrick Dimier : Domos et Domus nostrum**

En date du 4 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le programme « Domos » a été lancé en grande pompe, voilà six mois, par MM. Apothéloz et Hodgers, comme pour donner un peu de relief à l'action gouvernementale. Ce programme vise à aider des locataires au bord de l'expulsion en payant à leurs régies les loyers temporairement manquants.

- Six mois après son lancement, quel est le succès de cette initiative rapporté au montant dépensé ?*
- Quelle est la somme précise décaissée pour cette action, à ce jour et pour combien de bénéficiaires ?*
- Quelle est l'appréciation du CE sur le résultat de cette démarche ?*
- Quelle est l'appréciation des milieux immobiliers, respectivement de l'ASLOCA ?*

En remerciant par avance le Conseil d'Etat pour les réponses chiffrées qu'il voudra bien apporter à cette QUE !

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il convient en préambule de rappeler que le dispositif « Domos » est un projet pilote d'une durée de 2 ans, visant à prévenir les évacuations de locataires en raison du non-paiement des loyers. Il est le fruit d'un partenariat qui a rassemblé dès l'origine les représentants de l'Etat (département de la cohésion sociale (DCS), département du territoire (DT)), de l'Hospice général (HG), des milieux immobiliers (Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), Chambre genevoise immobilière (CGI)) ainsi que de l'Association genevoise des locataires (ASLOCA).

Au 1^{er} novembre 2022, le nombre de dossiers ayant pu bénéficier d'un soutien financier était de 57 (soit 139 personnes). Le montant total des sommes engagées est de 160 321 francs. Il faut rappeler ici que l'intégralité des fonds destinés au paiement des loyers émanent d'une fondation privée.

Les partenaires du projet ont mandaté un prestataire externe pour procéder à une évaluation de ce projet-pilote. Un rapport intermédiaire sera rendu en mars 2023 et l'évaluation finale au printemps 2024. C'est au terme de ce projet-pilote que le Conseil d'Etat se déterminera sur le bien-fondé du dispositif et décidera de l'éventuelle suite qu'il entend lui donner.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA